

JOURNAL REGIONALISTE HEBDOMADAIRE de la Bretagne et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS : FRANCE... 1 an... 4 fr. ETRANGER... 5 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 et sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste

Dr Bobl

Rédacteur en Chef : F. Jaffrenou "Taldir"

"Evid ar Vro dre ar Bobl"

"Frankiz da beb Barn!"

REDACTION et ADMINISTRATION

Rue des Carmes, CARHAIX CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS :

Ann. et Récl., 4e page... 0 fr. 20 la ligne

On traite à forfait pour les Annonces plusieurs fois répétées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

Notre concours de Contes de Noël sera clos le 10 Décembre.

Ar Vro de Decembre publiera une étude détaillée, avec portraits, sur les Bretons de l'Ancien Régime.

Ar Bobl est en vente dans toutes les gares de Bretagne, et dans la plupart des villes et communes de Basse-Bretagne.

Le demander à Carhaix, chez : M. Jean-Marie SOLU, dépositaire central, rue des Carmes;

CHOMAMP BREIZIZ

Gant ar brezonek n'er ket pell, a lar lod.

Na gant ar gallek ive.

Peb bro, vel ma oulet, en neuz he lez, ha pa ler er-maez anel, he lez na zervich mui da netra.

Ar pezh zo zur, allesoc'h e mamp d'ober gant ar brezonek evid gant ar gallek.

C'houl lar awalc'h, a laro lod, mez ar Vretoned n'allant ket memez 'n em gomprenn etrezé; boud a zo kement a lezou evel a barrezou.

Kement-se a zo gaou!

N'en neuz nemed pevar lavar brezonek, ha c'hoaz na ve nemed lenn gwech hag gwech all brezonek ar c'hornadou all, evid doud a benn, founnusoc'h evid na greder, da gomprenn an holl brezoneg. An draze n'e nemed un akustum da gemer.

Ha vid laret ar virione, ar gallek a zo bet velse ive, ha c'hoaz ema un tammik hirio an de. Tud Paris na gomzant ket ar gallek vel tud Marsell, ha memez etre re Brest ha re An Oriant ez euz eun tammik kem.

Ma vefe studiet ar brezonek en holl skolioù, na vefe ket mui gwelet kement-se en eun neubeud dalc'hoù.

C'houz perag e c'houlennamp dalc'had ma vo 'n em jervit deuz ar brezonek er skolioù, evid diski ar gallek d'ar vugale, ha ma vo disket d'ezé ive lenn ha skriva o lez. Frans a ra kement-se vid an dud-goue; kredi a ran e tleer velkent ober eun tammik muioc'h a stad ahanomp vid deuz an dud ze!

Ha mar oufemp lenn ha skriva ar brezonek, na vefe ket gret kement a oap ahanomp vel ma reer. Rag vid laret gwir, eur vez e gweled Breiziz, tud hag a zo bet er skol dreist peb tra, ha na ouiant ket anezé lenn na skriva er lez a zervich d'ezé bomde!

Mez komzamp deuz traou all.

Eur Breizad a dleche chom dalc'had den a enor, ha diskuze skuer vad d'an holl dud all euz ar bed. Doue an neuz roet muioc'h a blegiou mad d'omp evid d'ar boblou all; ni gle profita diouté, ha diskuze penoz ar Vreiziz a zo, en gwirione, ar gwella rummad-tud a zo var zoutar ar bed-man.

Ar zoniou brezonek a zo ive kalz bravoc'h evid ar zoniou gallek diot a glevet brema ken stank var ar maez, gant an dud iaouank, hag a rache mez d'ar chas, mar anavezent mez.

Chomet stag deuz ar c'hanaouennou koz, ha kanet anezé aliez. Na dudus eo, goude eun devez mad a labour, 'n em gaout dastumet tro var dro da daol an ti, eur verennad jistr mad etal d'oc'h, hag o kana ar zoniou kaer an neuz disket d'omp hon tud koz, pe ar zoniou neve a zav c'hoaz hirio Barzed ho Pro!

Al lod vrasa ahanoc'h en neuz miret beteg brema ar spered breton, da laret e spered ar Vreiziz koz; miret-han c'hoaz, miret-han bepred.

O mar oufalc'h pegen ankenius e ve stad ar re a zillez ar spered-ze, c'houl a andurese ar maro kentoc'h vid er c'holl. E pad ma viret ar spered-ze, c'houl chomo gwir gristenien ha gwir Vreiziz. C'houl chomo stag doc'h ar brezonek, c'houl chomo fidel d'ho kizlou; en eur gwr, c'houl chomo fidel doc'h o c'h-hun.

Ha na gredet ket ar re a zel da laret doc'h dilezet ar spered-ze mar fot d'oc'h kaout an eltrused ha mond var-raok (beul ar progres, vel ma larer en gallek!). Nan, farserien ar re-ze, hag ho trompla a glaskan.

Gant ar spered breton, en eskem, c'houl heulio spallan an hent a gleet heul a-benn kaout ar boueur. Ar spered-ze a vo ive evel eur villin e pihni e laketed da dremenn kement tra a zeu d'oc'h euz an diaveaz. Rag evel ma fot mala an avalou araok tenna jistr anezé, evelse ni ive, Breiziz, ni gle mala gant spered hon rum-tud, an traou a zo d'omp euz a Franz, pe euz ar broiou all, mar fot d'omp ober impli mad anezé.

Mar ne ramp ket kement-se, ni chomo bepred vardren, ha mar damp da zillez hon spered, ni gouezo dindan an troid, ha pobl ar Vretoned a zel da vout ar pezh n'en de ket bet biskoaz: eur bobl sklavourien.

N'ankouemp ket an dra-ze biken. Pa na oufomp ket ken brezonek, na vemp ken Bretoned, ha pa na vemp ken Bretoned, ni vo sklavoued.

Ne n'oc'h ket kontant da vout laket dindan dreid? Nan, na den gwirion a-bed ive. Ra vo milliget mil gwech ar Breizad a lezfe lakaat ar c'habestr en e benn!

Mar fot d'oc'h eta chom tud digabestr, ha kaout muioc'h a liberte evid na rer d'oc'h hirio an de, miret ho langach, miret ho kwiskamanchou, miret hoc'h akustuman-sou. Bet fier deuz an holl draou-ze. Savet uhel ho pennou; an dud vad na reint ket goap ahanoc'h, c'houl oar awalc'h na ver labeet nemed gant fank.

Gramp goap deuz ar re a ra goap ahanomp, hag evelse ni c'hello laret, hag hon bugale var hon lere'h tre beteg fin ar bed, ar c'homzou kaer-ma, a lare gwechall Brizeuk: ...Oul nous sommes encore les hommes d'Armorique, La race corse et pourtant pacifique; Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons, Oul nous ne sommes pas les derniers des Bretons.

Loeiz IERRIEU (Labourer-douar.)

SUS AUX MOUCHARDS!

Le F., sous archiviste du Grand-Orient qui a dévoilé à M. Guyot de Villeneuve les jolies pratiques de ses patrons Vadecart-Mollin-André, a écrit, ces jours derniers, au journal le Temps une lettre, datée de Salonique, dans laquelle il explique les raisons de son... indiscrétion.

Les façons d'agir de la franc-maçonnerie avaient fini par le dégoûter, écrit-il en substance, et c'est pour libérer sa conscience tourmentée par le scrupule d'avoir collaboré à une telle œuvre, qu'il a livré au public ce paquet de documents qui a fait l'effet d'un formidable pavé dans les marécages maçonniques.

Seulement, comme il connaissait admirablement ceux qu'il servait et savait à merveille que la haine ingénieuse et tenace de la secte le poursuivrait à outrance désormais où qu'il allât, il a accepté, en échange du service signalé qu'il a rendu à la cause de l'honnêteté publique, une somme d'argent pour garantir son existence matérielle et celle des siens.

Pour terminer, il prévient les Loges qu'il ne sera plus à Salonique au moment de la publication de sa lettre. Diantre, voilà une précaution qui donne à réfléchir en même temps qu'elle démontre aux plus sceptiques que la justice maçonnique dont le suprême conseil du Grand-Orient menaçait F. Bidegain, dans les termes de notre dernier numéro rapportait, n'est pas un vain mot et qu'il vaut mieux pour ceux qui sont convoqués à sa barre de commencer par prendre le large. Est-ce que la délation ne serait point par hasard la seule arme traitresse et meurtrière dont sachent se servir, au besoin, les frères trois points?

Cet incident, en lui-même assez léger et qui a cependant fait quelque bruit dans la presse du monde entier, retient

encore notre attention sur la vaste organisation de mouchardise occulte dont le ministère actuel a fait, avec la complicité des sectes maçonniques, son principal système de gouvernement.

Le point important dans cette affaire, le point qu'il faut retenir comme une importante leçon en vue de l'avenir, c'est qu'il a suffi au Grand-Orient, se drapant avec effronterie dans sa turpitude enfin démasquée, de faire l'apologie de ses honteux procédés pour qu'il se soit trouvé à la Chambre une majorité de deux voix pour les approuver à son tour, alors qu'en présence de la première révélation, le dégoût et la réprobation flétrissante avaient été unanimes et que le ministre de la guerre lui-même avait à se résigner à nier et à condamner sous peine d'être ignominieusement chassé de son ministère.

Ce revirement instantané n'indiquait-il pas que le Grand-Orient gouverne le parlement que nous avons chargé de nous gouverner et que, en définitive, suivant une formule souvent citée, nous ne sommes pas en République mais en franc-maçonnerie.

Voilà, pour les gens sérieux, un sujet de méditation un peu plus digne que les ordinaires balançoires dont on a l'habitude de les étourdir en période électorale.

Il est plus que temps de se demander, en effet, si les citoyens d'un pays qui ne veut pas du gouvernement des Curés entend se résigner au gouvernement des Vénéralables... fripouilles qui se laissent surprendre dans la jolie posture que l'on sait.

Ce n'est évidemment pas le vote de la Chambre qui diminuera le mépris et le dégoût instinctifs qui ont été réservés de tout temps et en tout pays à l'espèce ignoble des délateurs qui n'est qu'une variété de l'espèce des traitres.

Mais il faut de plus se précautionner contre eux, en expurger avec un grand soin et une vigilance jalouse notre personnel politique, les isoler au milieu de leurs concitoyens dans la quarantaine de la déconsidération et du mépris.

Il serait bien naïf, en vérité, de s'imaginer que le système du «casserolage» ne s'étend qu'à l'armée.

Il a été au contraire absolument généralisé par les soins de la même organisation occulte et il n'existe probablement pas aujourd'hui un citoyen jouissant de quelque influence qui n'ait pas sa fiche dans les archives de quelque Vadecart et de quelque ministère.

Il n'existe pas non plus une commune, surtout là où il y a des municipalités républicaines, mais non serviles, où le rôle de dénonciateur ne soit rempli, de la façon la plus active, par des individus ou des comités qu'il n'est pas

malaisé de deviner avec tant soit peu de bonne volonté.

Eh! bien que ces individus, leurs amis, ceux qui les soutiennent et les approuvent, soient montrés au doigt et traités comme ils le méritent; c'est le seul moyen d'échapper à l'étreinte de ce régime de suspicion qui a déjà semé la haine et les ruines dans l'armée et qui menace d'empoisonner mortellement notre vie sociale.

H. CLAUDE.

Echos et Nouvelles

Maer Caernarvon ha Breiz

Ar sizun diveza, (a skriv d'omp hon c'hamarad Robert Gwynneon Davies, p'ehina a oa deuet da Ouelzou Gourin en miz Gwengolo), an Aotrou Gwilerlenn Thomas, maer Caernarvon, en deuz gant eur brezegezh divar benn e weladen da Vreiz-Izel. Skleret eo bet e gont gant eun neubeud potlejou koant kemeret e lec'hioù kaerza euz a Vreiz; kanet zo ive kanaouennou brezonek, ha da ziveza, Kevsk Breiz-Izel, bet savet eun ton skoazel (acompagnement) d'ez gant Robert Brian.

Ar maer en deuz komzet kalonek diouz karantez hon breudeur a Vreiz, ha diouz an digemer-mad a gavaz en Gourin. Meul a reaz ar varzed evid al labour vraz e maint oc'h ober, ha galven a reaz eun Ebelstelan an Adbevedigez en Breiz.

« Skler eo, emezan, e ma Breiz o tihun, hag e deu da weled skouer-vad Keumri; esperout a ran en em gavo Gouellou ha Gorsedd ar Vretoned da veza ken kaer ha Eisteddfod broadus Keumri.»

Pa zeaz da lavaret e oa en em gavet en Gourin assemblez gant ar markiz Estourbeillon, Taldir Jaffrenou, ha Fransez Even, e oe digemeret an honjou-ma gant strak-dac'arn. Peb unan a greded en doa gret kalz da grevaat an unvaniez keltik emveladen Caernarvoniz gant Breiz-Izel, ha beaj ar Vretoned-ze da Vro-Geumri ar bloaz-ma.

Kalon ouz kalon! R. G. D.

Tour de France

L'an prochain, la course annuelle du Tour de France, organisée par l'Auto, se disputera sur 3,000 kilomètres et en onze étapes ainsi fixées: Paris-Nancy (300 kilomètres); Nancy-Besançon (247 kilomètres); Besançon-Grenoble (325 kilomètres); Grenoble-Toulon (342 kilomètres); Toulon-Nîmes (188 kilomètres); Nîmes-Toulouse (303 kilomètres); Toulouse-Bordeaux (262 kilomètres); Bordeaux-La Rochelle (191 kilomètres); La Rochelle-Bennes (267 kilomètres); Bennes-Caen (174 kilomètres); Caen-Paris (239 kilomètres).

22,000 francs de prix seront attribués à cette course maîtresse, qui laisse loin derrière elle la classique Bordeaux-Paris, abandonnée, croyons-nous, par ses ordinaires organisateurs.

Une lettre de l'ex-F. Bidegain

Bidegain, le Judas de la Franc-Maçonnerie, écrit de Salonique au Temps:

Monsieur,

Depuis la publication du manifeste du Grand-Orient, me sentant réhabilité, je crois le moment opportun pour fournir quelques explications au public, explications auxquelles je me plais à espérer que vous voudrez bien accorder l'hospitalité.

Contrairement à ce que prétend le conseil de l'Ordre, l'acte que j'ai commis ne m'a nullement été inspiré par une idée de lucre. Je l'ai commis sous la poussée du dégoût profond que causaient depuis longtemps les turpitudes et les vilenies auxquelles j'assistais et qui causaient à mon sens, le plus grand tort à la République.

La révolte de ma conscience était telle que je devais absolument, inévitablement faire la lumière.

Ce qui m'a fait hésiter longtemps, c'est la vision de l'avenir des miens sans pain, l'impossibilité de lutter pour la vie, la pensée que je serai poursuivi par la haine des Loges.

Voilà pourquoi, en échange des communications des dossiers, j'ai accepté une somme d'argent qui devait m'assurer l'existence après que j'aurais libéré ma conscience, tout en accomplissant ce que je considérais comme le plus strict des devoirs.

Ainsi qu'on l'a justement remarqué, le manifeste du Grand-Orient est l'apothéose de la délation. Oh! je n'ai pas jusqu'à magnifier l'acte que j'ai commis. Je dirais simplement que le Conseil doit, pour être conséquent avec lui-même, m'accorder qu'il est loyal et légitime, ou alors dans sa bouche, les mots ont vraiment changé de sens et la loi morale de signification.

Veillez agréer, etc.

P. S. — Je crois devoir aviser les Loges qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, je serai loin.

Mort de M. Wallon

M. Henri Wallon, sénateur inamovible, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort dimanche, dans son appartement de l'Institut, quai Conti, 25.

M. Henri Wallon était né à Valenciennes le 20 décembre 1812. Il était donc âgé de 92 ans.

Historien remarquable, M. Henri Wallon publia en 1847 une Histoire de l'esclavage, qui eut un immense retentissement et lui valut d'être nommé, par la Guadeloupe, représentant suppléant à la Constituante.

En 1871 il accepta une candidature dans le Nord, son département d'origine, et il fut élu représentant à l'Assemblée nationale.

C'est à cette époque qu'il proposa l'amendement célèbre qui régla l'élection du Président de la République qui fut voté le 30 janvier 1875.

Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1873, sénateur inamovible, commandeur de la Légion d'honneur et auteur de nombreux volumes, parmi lesquels il faut citer Jeanne-d'Arc, le Tribunal révolutionnaire, la Vie de Jésus, réponse du catholique convaincu qu'il était à M. Renan.

M. Wallon fut ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts en mars 1875. Siégeant au centre droit, il avait toujours défendu avec une belle ardeur, que l'âge n'avait point affaibli, les principes religieux et sociaux.

Un fou dans une Eglise

On a procédé dimanche à l'arrestation d'un fou dans l'église Saint-Lazare à Marseille. Pendant la messe, après être monté en chaire, il a affirmé être le Christ.

Conduit au commissariat voisin et

Feuilleton du Journal « AR BOBL » 9

L'Industrie de la Pêche

DANS LES Ports Sardiniers Bretons par Théodore LE GALL Docteur en Droit

Le marin sardinier ne connaît pas l'épargne, cette « cristallisation du travail », qui peut seule préparer l'émancipation des travailleurs. Dans les années abondantes ou même moyennes, son gain dépasse cependant, dans la grande généralité des cas, les dépenses d'un budget ordinaire. Il pourrait donc économiser, faire la part de l'avenir, mais, en grand enfant imprévoyant, il préfère profiter largement des aubaines du présent. Dans certains budgets de famille, assez rares cependant, les dépenses, alcool, tabac, habillement, colifichets, dépassent dans les bonnes années, les frais de nourriture. C'est une légende qui représente le marin sardinier comme un misérable forçat à 3 ou 400 francs par an. Toutes les familles de marins, économes et du côté du père et du côté de la mère, jouissent, avec des gradations sans doute, d'une bonne petite médiocrité. Comme on le dit sur la côte se sont des familles « à l'aise. Beaucoup d'entre elles, grâce au premier pécule fourni par la pêche, ont pu s'élever au-dessus de la condition commune; la mère a pu faire les frais d'acquisition d'un petit commerce; et ainsi, étape par étape, c'est une ascension vers un état meilleur. Mais les ex-

emples de prévoyance sont malheureusement l'exception. Le marin peut économiser matériellement; il ne le peut pas le plus souvent ou plutôt il ne le veut pas par tempérament, par inclination, par humeur.

Pour annihiler l'effet, il faut rechercher la cause. Quelle serait donc la cause générale de l'imprévoyance du marin? A n'en pas douter c'est l'ivrognerie; c'est là, la plaie vive du littoral breton; qui détruit la race, comme elle a détruit les Indiens d'Amérique. L'alcool monte comme un épouvantable raz de marée, demain il aura submergé le pays. Le marin sera de plus en plus exposé aux orages, à des échouages plus ou moins éloignés, tant que l'alcoolisme n'aura pas été extirpé des ports sardiniers. Le cabaret — parce que l'ancre de l'alcool — est devenu en effet le gouffre où le marin jette sans compter les salaires de son rude travail; c'est au cabaret que le marin échange pour « des goubettes » d'alcool d'industrie, sa dignité, sa robustesse, sa santé et jusqu'à ses espérances d'un sort meilleur. Pitoyable marché qui le marie à la pauvreté et à la superstition.

Il est inutile d'entretenir le marin de coopération, d'amélioration de son sort. C'est prêcher dans le désert, tant que l'alcool sera le roi incontesté du littoral sardinier, les apôtres des idées sociales devront fuir cette zone comme un terrain maudit. Toutes les initiatives seraient dès le début vouées à l'insuccès: réaliser pied à pied, et détruire si possible l'alcoolisme, c'est à cette première partie de l'œuvre qu'il faut s'atteler sous peine de courir à tous les insuccès. L'idée doit planer au-dessus des contingences. Pourquoi affronter de gâté de cœur des expériences malheureuses, dans des champs ingrats, et courir le risque de reculer ainsi le jour de la rénovation sociale? Une telle erreur de

tactique est impardonnable.

Mais si, soucieux d'assurer aux marins pêcheurs un sort plus stable, l'on voulait prendre le véritable et le plus court chemin, qui est la guerre à l'alcool, il est certain que tout succès dans cette partie du plan, entraînerait une amélioration économique et surtout sociale du sort du marin-pêcheur. Il faut, à tout prix, déclarer une guerre sans merci à l'alcoolisme et sauver notre population maritime, avec ou sans le secours des principaux intéressés eux-mêmes, de l'abîme où elle cotele sans prendre garde. C'est la condition « sine qua non » de tout progrès ultérieur.

Le terrain serait ainsi déblayé et deviendrait un champ merveilleux pour les coopératives de consommation et surtout de crédit. Les banques populaires sont appelées, du moins nous le croyons, à rendre dans le milieu sardinier d'inappréciables services. Le coopératisme, sous toutes ses formes, lorsqu'il deviendra possible, sera l'une des meilleures armes de combat contre l'imprévoyance toujours fatale aux individus et aux sociétés.

L'alcoolisme dans les ports sardiniers

L'alcool, cette « plaie sociale » n'a nullement exempté la Bretagne du tribut de plus en plus lourd que lui paye la France. Notre malheureuse province partage même avec la Normandie le triste privilège d'être au tout premier rang des régions contaminées. L'alcoolisme en tant qu'empoisonnement du sang y fut longtemps moins aigu et moins fréquent que dans d'autres contrées, même à quantité égale d'alcool ingurgité. Les Bretons étaient, en effet, des « troupes fraîches » que le mal avait à peine touchées dans le passé; la ro-

bustesse et la santé de la race, la consommation par à coups et l'exercice de durs métiers, le plus souvent en plein air ont reculé longtemps la fatale échéance. Mais il semble que cette échéance soit arrivée et désormais l'alcoolisme va exercer en Bretagne de plus terribles ravages qu'en Normandie; malgré l'indigence de la consommation. Il ne faut pas oublier en effet que dans les pays pauvres au total, la consommation de l'alcool se fait au détriment de la nourriture. L'on mange moins pour boire davantage et satisfaire le hideux vice toujours de plus en plus impérieux.

Le flot d'alcool monte surtout dans les ports sardiniers; l'usage à fortes doses de « l'eau-de-vie », de la « goutte », est définitivement entré dans les mœurs maritimes. Le mal sévit surtout avec une intensité inouïe dans les ports du Nord, de Camaret à Concarneau. A Audierne, en 1902, il a été consommé 25 litres 40 d'alcool à 100 degrés, par tête; à l'île de Sein 24 litres 80, à Concarneau la consommation fut quelque peu moindre, 14 litres de trois-six. A Douarnenez le nombre des débits est inimaginable, en regard du chiffre de la population. Des rues entières ne comptent que des débits sur toute la longueur.

Décidément, il y a des gens qui ont besoin de l'alcool pour dominer et s'enrichir; dans cette misérable catégorie d'hommes qui vivent et s'enrichissent d'une œuvre de mort, l'on est surpris de rencontrer tous les usiniers et tous les mareyeurs, même ceux qui veulent, d'une âme sincère, le relèvement moral et économique des marins-pêcheurs. Tout marché de sardines et la plupart des marchés des autres poissons se «cellent» par une distribution d'eau-de-vie. Cette funeste habitude que l'en-

ne rencontre guère que chez les peuplades primitives, n'est peut-être pas aussi répréhensible qu'on tait bien voulu l'affirmer certains auteurs; elle n'a aucune action déterminante, sur les cours, car l'alcool n'est distribué qu'en fin de marché et après la livraison du poisson. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que cette grossière manière d'« appâter le pêcheur » devrait disparaître à jamais de nos mœurs maritimes, car ses effets sont plus étendus qu'on le croit. Des marchands sans conscience, malgré les usages locaux, n'hésitent pas pour brusquer un marché à doubler la ration usuelle d'eau-de-vie. La drogue est parfois consommée snr place, dans le magasin ou l'usine; des marins sobres par nature, pour éviter les moqueries des autres pêcheurs ou des employés de l'établissement, se décident à « vider » leur verre comme les autres. Ils contractent ainsi de funestes habitudes d'intempérance. Le moussaie à toujours sa part, que la distribution ait lieu chez le commerçant ou à bord; les enfants sont ainsi contaminés dès l'âge de douze et treize ans. Tous les efforts ont échoué jusqu'ici pour abolir cet usage, digne de tribus nègres ou peaux-rouges.

Toutes les conditions défavorables semblent donc se coaliser pour propager la consommation d'alcool chez les marins-pêcheurs. L'intoxication du pays devient chaque jour plus intense et plus générale. Aucune digue n'est capable d'arrêter cette horrible « mer montante » d'alcool. Les effets de l'alcoolisme se font déjà cruellement ressentir sur le littoral breton; beaucoup de marins de Douarnenez et d'Audierne et d'ailleurs, tout en conservant leur apparence de robustesse, ont le corps rongé dans les parties vives, Les alcooliques invétérés dont le cerveau et

les nerfs sont imprégnés d'alcool, dont les muscles ont perdu toute résistance à la fatigue ne sont pas rares dans les ports sardiniers. Mais ce n'est pas seulement chez les adultes, c'est encore chez les enfants qu'on peut étudier le progrès de l'alcoolisme. L'alcoolisme en effet, est un mal héréditaire; « ebrii ebrios gignunt » disaient les latins. On peut observer chez de nombreux enfants des tares héréditaires qui ne sont que les lendemains des excès indignes dans lesquels se sont vautrés les misérables parents de ces pauvres petits malheureux. Les alcooliques à la première et deuxième génération sont très fréquents, en tant que quantité. Les enfants du dimanche et du lundi... des jours d'ivresse et de saoulerie deviennent de plus fréquents sur le littoral; un vieil instituteur, « blanchi » sous le harnais — nous a affirmé avoir constaté chez les écoliers d'aujourd'hui un certain affaiblissement du niveau de l'intelligence. Les écoliers d'autrefois, dans la généralité des cas apprenaient mieux et plus vite.

Nous ne voulons pas nous appesantir sur le triste cortège de maladies qui suivent l'alcoolisme. Tous les efforts désespérés de la dernière heure seront vains; c'est aujourd'hui qu'il faut aider par les meilleurs moyens le peuple à vaincre son plus terrible ennemi. Demain il sera trop tard, le peuple devant l'excès de ses maux, se vengera lui-même et se vengera.

FIN

après un court interrogatoire il a déclaré se nommer François Moulin et être l'auteur de l'explosion de la rue de la République chez MM. Savon, frères. Une catastrophe à Issy-les-Moulineaux

Une épouvantable catastrophe s'est produite vendredi soir à Issy-les-Moulineaux (Seine). Un horrible incendie a détruit la fabrique de couleurs Ripolin de cette ville.

A 4 h. 1/2 on entendit de terribles explosions. En moins de dix minutes, tout l'immeuble était en flammes.

Les ouvriers et ouvrières de l'usine se précipitèrent aux fenêtres, poussant des cris déchirants.

Plusieurs, dont les vêtements étaient en feu, se précipitèrent dans la Seine et furent retirés atrocement brûlés.

Au rez-de-chaussée, dont les fenêtres sont grillagées, se trouvaient plusieurs ouvrières qui se cramponnaient aux barreaux ou cherchaient à les descendre à coups de marteau.

Huit pompes arrivèrent, qui se mirent en devoir d'inonder les sous-sols de l'usine d'où s'échappaient les flammes, mais ce fut en vain. Quinze ouvriers et ouvrières ont été blessés: trois sont restés ensevelis sous les débris.

L'arrivée des Blous

Les abords des casernes présentaient les 14, 15 et 16 courant un coup d'œil peu banal. De ci de là, l'on voyait des groupes plus ou moins denses de jeunes gens qui, dans quelques heures, allaient endosser « l'habit militaire », attendant l'heure fixée sur leur feuille de route pour leur entrée au corps.

Parmi les blouses ou les chemises se détachaient quelques chaînes de campagnards aux collets blanches venues accompagner leurs frères, leur fils à la caserne et dire un adieu ému à ceux que l'armée allait prendre pour trois ans.

Aux chants de la veille avait succédé une certaine mélancolie bien naturelle que l'habitude — cette seconde nature — dissipera vite. La connaissance est bientôt faite entre soldats, qui connaissent pratiquement mieux que quiconque la solidarité et la bonne camaraderie.

D'ailleurs la caserne n'effraye plus les conscrits comme du temps où s'élevaient ces déplorables coutumes appelées brimades que l'on a fort bien fait d'interdire formellement.

Au Parlement

Chambre des Députés

Séance du 11 novembre

Le Cabinet noir — Les Grèves

M. Duclaux-Montheuil interpella sur la saisie et l'ouverture de la correspondance d'un citoyen.

Il s'agit d'une correspondance ouverte et rendue publique d'un commerçant qui n'était impliqué dans aucune affaire délictueuse, la nommée Lanson, de l'arrondissement de Largentière. Toute sa correspondance est arrivée, pendant quelque temps, ouverte par autorité de justice.

Il adresse une réclamation au juge d'instruction, qui déclara n'avoir aucune explication à lui fournir.

Cet état de choses se prolongea pendant quinze jours.

L'orateur demanda au ministre de la justice quels sont les motifs de cette saisie; il espère que de pareils procédés seront abandonnés.

M. Vallé, garde des sceaux, déclare que Lafont servait d'homme de paille, de prétexte à une congrégation non autorisée de Marseille, et que le Procureur de la République de Marseille avait été obligé de prendre cette mesure.

M. Ferré, soutient que le ministre justifia le « cabinet noir », il rappelle que M. Delcassé fut aussi autocrate à se plaindre de la violation de sa correspondance. De pareils faits sont des menaces pour tout le monde.

M. Benoist dit qu'il est temps de mettre un terme à ces espionnages, ainsi qu'au pouvoir abusif des juges d'instruction.

La question est renvoyée à la Commission de réforme judiciaire, et l'ordre du jour pur et simple est voté.

On entame ensuite la discussion des interpellations relatives aux grèves de Marseille.

M. Thierry fait l'histoire des causes de la grève. Il soutient que le gouvernement n'a pas usé de toute son autorité pour prévenir les désordres. M. Combes proteste, et M. Thierry lui cite alors le maurice resté impuni d'un ouvrier charbonnier qui avait repris le travail. Puis, prenant violemment à partie M. Pelléan, il l'accuse de fomenter les désordres, et de se faire escorter du drapeau rouge, aux accents de « l'Internationale ».

La séance est levée à 6 heures du soir.

Séance du 12 novembre

La séance s'ouvre à 2 h. 15 sous la présidence de M. Lockroy. M. Lasies accuse le ministre de traiter toutes les questions sauf les réformes ouvrières, puis l'on continue la discussion des interpellations sur l'accord franco-anglais.

M. Deschanel déclare que si nous sacrifions une partie de nos droits au French Shore, c'est pour assurer le recrutement de notre marine de guerre.

Le marquis de Rosambo parle du danger de la convention terre-neuvienne.

On vote la motion de MM. Deschanel, Cochin et Etienne, favorable à l'accord, par 457 voix contre 5. L'ensemble du projet de loi portant approbation de la convention relative à Terre-Neuve est adopté par 443 voix contre 110.

Séance du 14 novembre

On discute le budget de l'instruction publique. M. Thierry, parlant des Facultés de droit, se fait l'écho de toutes les demandes des étudiants, en réclamant un côté plus pratique dans l'orientation de l'enseignement du droit, particulièrement de l'économie politique.

M. Couyba félicite la commission d'avoir augmenté les traitements des instituteurs. M. Tournade demande l'augmentation des établissements de sourds-muets.

M. Torchet appelle l'attention du gouvernement sur la situation des vieux instituteurs, aggravée dit-il, par une récente

circulaire qui arrête toute demande à la retraite.

M. Chaumié répond que cette circulaire a été mal interprétée. Elle a simplement pour but de prévenir les instituteurs qu'en présence de la situation budgétaire il serait dangereux pour eux de demander un congé sans traitement en attendant la retraite.

M. Lefas (Ille-et-Vilaine) constate que depuis 20 ans le budget de l'instruction publique a augmenté de 100 millions.

M. Paul Constans demande la suppression des crédits à la Faculté de théologie protestante. La question, répond M. Chaumié, sera résolue par la séparation des Eglises et de l'Etat.

Les chapitres 1 à 49 du budget, sont adoptés.

Séance du 15 novembre

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Brisson.

Après quelques mots de M. Lasies sur les accidents de chemins de fer, qui se multiplient, la parole est donnée à M. Grosjean. Cet orateur rappelle que le général André a constitué au ministère une véritable agence de délation, il ajoute qu'aucune punition n'a été infligée aux officiers coupables, après le vote de la Chambre. M. Brisson répond que le colonel de Sarraill n'a fait que son devoir en donnant des notes sur Saint-Maixent. Mais M. Grosjean réplique et dit que le Ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, favorisait aussi la délation parmi les membres de l'Enseignement. Il cite le cas d'un professeur au lycée de Gap.

M. Bobmale dit qu'on a le droit de signaler les réactionnaires. M. Tournade lui répond du nom de « casserole » et est rappelé à l'ordre.

M. Grosjean continue son réquisitoire contre le ministère, avec preuves et lettres à l'appui. M. Coustant. « Vous avez volé ces lettres ! » Le tumulte devient effroyable.

M. Coustant dépose la motion suivante: La Chambre décide la suppression des notes secrètes pour les membres de l'enseignement.

M. Lasies propose d'ajouter: Et pour tous les membres des administrations civiles et militaires.

M. Chaumié répond qu'il y a des notes secrètes qui sont légitimes et demande l'ajournement qui est prononcé.

On reprend alors l'étude du budget. M. Dejeante demande que l'on supprime les numéros des lycées. Cet amendement est rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Sénat

Depuis la rentrée du Parlement, c'est-à-dire depuis un mois, le Sénat a siégé six fois, mais il n'a pas siégé six heures. Quand il se réunit, on entend une oraison funèbre et expédié quelques projets d'intérêt local, nos pères conscrits se sentent déjà horriblement las, et s'ils abordent par hasard la discussion d'un des innombrables projets qui dorment dans les cartons, après une demi-heure de débat sans intérêt, ils lèvent leur séance et retournent à leurs petites affaires.

Le Sénat qui se targue volontiers d'être le régulateur nécessaire de la vie nationale, aura vite fait de discréditer, devant l'opinion, le régime parlementaire. A la Chambre, on siège beaucoup, on s'agitte énormément pour des résultats médiocres; mais du moins on y donne l'illusion du travail.

Ce n'est, il est vrai, qu'illusion, et les esprits non prévenus, volent qu'aujourd'hui, plus que jamais, le régime de la Centralisation et du Parlementarisme, avec le dualisme des Chambres irresponsables, est une pure utopie pour réaliser le bonheur du Pays.

A quand la révision de la Constitution et l'avènement du Fédéralisme ?

La Guerre Russo-Japonaise

Le correspondant du Daily Express à Che-Fou, dans une dépêche en date du 11 novembre, confirme que le général Stossel a demandé un armistice de courte durée afin de pouvoir enterrer ses morts. Il ajoute que les Japonais ont refusé, sous prétexte que les Russes abusent des privilèges conférés par la convention de Genève.

Le même correspondant croit savoir qu'on a placé des mines sous tous les navires russes pour les faire sauter au moment où les Japonais prendraient le dernier fort. Le général Stossel aurait déclaré qu'il détruirait, à tout prix, le reste de la flotte.

La flotte russe mouillée entre Dakar et Rufisque, sous le commandement de l'amiral Rodjestvenky, se compose de cinq cuirassés: Sowaroff, Alexandre III, Borodine, Orel, Ostliak; de trois croiseurs: Machnow, Dmitri-Donskoi, Awora; de cinq transports: Kamé-chaka, Anadyr, Malaga, Korea, Meteor; du navire-hôpital Orel, d'un navire chargé de vivres, et du vapeur charbonnier Mensell.

On annonce qu'il y a à Tokio 2.200 prisonniers russes dont 80 officiers. Le gouvernement japonais donne à ces derniers 1 fr. 30 par jour comme argent de poche et aux simples soldats 80 centimes. Il y a 53.000 blessés japonais dans les hôpitaux de Tokio.

Les journaux sont unanimes à nous raconter qu'en ce moment, l'armée russe de Mandchourie crève littéralement de faim. L'intendance, comme dans tous les pays, et en toutes circonstances, s'est fait remarquer par sa désorganisation complète et sa criminalité incurable. Nous savons bien que s'il est extrêmement difficile d'envoyer des centaines de mille hommes guerroyer à plusieurs milliers de kilomètres de la frontière, il est encore bien moins commode de faire parvenir à ces soldats la nourriture nécessaire. Mais que diable! on doit pouvoir y arriver; et combien doivent être jugés sévèrement, imputoyablement, ceux dont l'impéritie, l'incapacité et la négligence ont pour résultat d'affamer toute une armée qui, malgré des prodiges de valeur, n'en est pas moins atteinte par la démoralisation, conséquence fatale des grandes défaites.

DÉMISSION du Ministre André

M. Combes a reçu mardi du général André la lettre suivante:

Mon cher président,

Les derniers incidents parlementaires montrant que les ennemis de la République sont plus que jamais décidés à livrer l'assaut au gouvernement qui leur a tenu tête avec tant d'énergie et de succès. Il semble que la part que j'ai prise à cette œuvre à laquelle j'ai consacré près de cinq années de labeur sans relâche me désigne plus particulièrement à leurs coups.

On me rendra cette justice qu'une telle perspective ne serait pas pour moi décourageant.

Toutefois, j'ai trop la fierté de moi-même et de mon œuvre, j'ai trop l'amour de la Patrie et de la République pour accepter, même une minute, l'hypothèse que je pourrais être une cause de désunion dans la majorité républicaine.

C'est par l'union de cette majorité que le ministre Waldeck-Rousseau et le ministre Combes ont sauvé la République des périls qu'elle a traversés et c'est grâce à cette union que le parti républicain a accompli la tâche à laquelle j'ai été heureux de consacrer mes efforts.

Au moment de prendre congé de vous, permettez moi d'adresser l'expression de ma gratitude à tous les amis connus et inconnus, qui de tous les points de la France, m'ont, dans les épreuves dernières, témoigné leur si touchante et si chaude sympathie. Qu'ils sachent bien que j'emporte dans ma retraite mon inébranlable dévouement et mon absolue fidélité à la France, à l'armée et à la République, que je confonds toutes les trois dans un même culte.

En vous adressant ma démission, laissez moi, mon cher président, vous dire que l'empire le meilleur souvenir de notre collaboration et de l'effort commun que vous m'avez toujours témoigné.

Veuillez agréer la nouvelle assurance de ma haute considération.

Général André.

M. Combes s'est rendu immédiatement, après avoir reçu cette lettre, au ministère de la guerre, où il a eu une longue conférence avec le général André.

Il s'est rendu ensuite à l'Elysée, où devait avoir lieu la réunion habituelle du conseil des ministres.

Il a fait part à ses collègues de la résolution formelle prise par le ministre de la guerre.

Le conseil des ministres après avoir exprimé les regrets que lui causait la décision d'André, a décidé d'offrir le portefeuille de la guerre à M. Berteaux, agent de change, député socialiste de Seine-et-Oise, ancien rapporteur de la loi de deux ans, rapporteur du budget de la guerre.

M. Berteaux, consulté dans l'après-midi par M. Combes, a accepté.

Il a été présenté à 6 heures par le président du conseil au président de la République.

Le décret nommant le nouveau ministre de la guerre a paru mercredi au Journal Officiel.

LE PAPE ET LA SÉPARATION

Le pape a tenu un Consistoire secret, au cours duquel il a adressé aux cardinaux une allocution, dont l'Univers et la Croix donnent les principaux passages.

Après avoir exprimé la douleur que lui fait éprouver la guerre terrible qui ravage l'Extrême-Orient, le pape a parlé des difficultés de l'Eglise et du gouvernement français.

Parmi toutes les entraves dont l'Eglise est opprimée, l'une des plus regrettables est celle qui fait obstacle à la création des évêques. On veut faire retomber la responsabilité de ces difficultés sur le Saint-Siège, mais Pie X repousse énergiquement cette responsabilité et, faisant l'historique rapide des conditions où a été établi le Concordat, il en conclut que le Saint-Siège s'y est toujours conformé.

Néanmoins, afin d'assurer plus facilement la concordance, l'Eglise eût préféré que chose de la rigueur de son droit; elle accorde à l'Etat la faculté de nommer ceux à qui sera confiée la charge épiscopale, mais cette faculté ne peut évidemment avoir la même valeur que l'institution canonique.

Pie X insiste sur le caractère de contrat que le Concordat revêt à ses yeux. « L'Eglise, dit-il, restait l'amie de la nation, quel que fut le régime politique; elle s'engageait à des prières publiques pour le chef de l'Etat. »

Il y avait aussi les clauses relatives aux biens ecclésiastiques. Une transaction était consentie de part et d'autre en ce qui concerne les biens qui avaient été publiquement enlevés à l'Eglise peu de temps auparavant. Ces biens, le pontife en fait l'abandon à l'Etat. L'Etat, en revanche, donne sa parole qu'il fournira au clergé ce qui est évidemment nécessaire à son existence propre du mot. Il y est stipulé une compensation déterminée en échange d'un bien déterminé.

Donc, si ce contrat et ce pacte sont dénoncés, l'Eglise possède intégralement le droit ou de réclamer son bien ou d'exiger en sa place une juste compensation.

Le pape conclut par une protestation de son affection inébranlable pour la France, et cette affection dure, quoique le pape n'espère pas la fin prochaine des attaques contre l'Eglise.

Tribune Libre

Nous recevons de M. le Comte René de Laigue, la protestation suivante à un article publié dans nos Actualités, la semaine dernière:

Monsieur,

L'un des articles parus dans le dernier numéro d'Ar Bobl m'a fait bondir! Comment! vous fondez un journal pour défendre la Bretagne et sa langue et vous publiez une note sur la décentralisation artistique et littéraire de Bretagne, œuvre de M. Féraud de Saint-Pol, et où les seuls manuscrits capables de concourir doivent être écrits en français! Vous avez imprimé cela! Il y a longtemps que je connaissais le projet de M. de Saint-Pol, projet excellent, et que j'approuve grandement. Mais la condition de la langue m'offusquait, et c'est le motif pour lequel, je n'ai pas encore inséré dans la Revue de Bretagne l'annonce en question.

J'en ai parlé à M. de l'Estourbeillon qui m'a approuvé. Nous attendons une rectification de vous dans Ar Bobl. Nous aimons trop la langue bretonne pour laisser passer sans protester une condition de Concours qui l'outrage et la combat.

Résé de LAIGUE

Notre journal a publié la communication reçue de M. Féraud de Saint-Pol parce que nous avons cru devoir encourager l'initiative prise par lui de développer chez nous la décentralisation artistique et littéraire. Nous sommes les premiers à regretter qu'il n'ait pas cru devoir admettre dans ce concours le breton au même titre que le français: la raison en serait peut-être que M. de Saint-Pol doit ignorer cette langue, et que dans son esprit, son concours s'adresse à des écrivains français ou du moins, fortement parisiens, plutôt qu'à ceux de Bretagne.

Quoiqu'il en soit, nous approuvons jusqu'à un certain point, le « feu sacré » de notre ami M. de Laigue, tout en lui faisant remarquer que si nous avons donné publicité au concours de M. de Saint-Pol, c'est que nous estimons que, quelle que soit la langue adoptée, tout essai de décentralisation est louable, et doit être encouragé par tous les bons régionalistes.

Nous nous permettons aussi de faire remarquer au distingué rédacteur de la Revue de Bretagne qu'il nous a, lui aussi, adressé sa lettre de protestation en français, tout en sachant fort bien le breton.

To be or not to be! Evel ma lavar ar Saozon. Bea pe tremenn hep bea: bea krak dez eun tu pe bea dez eun tu all!

Mez allaz, piou a c'hall lavaret eo posubl komz ha skriva brezonek dalc'h-mad? Mar ouefec'h, Aotrou kont a Laigue, ped lizer bemde a zeu d'eomp da glemm a zo « re a vrezonek » var Ar Bobl! Mez kontanti an holl n'euz ket a voien d'ober, na chilou an holl kenneubed, penegwir Doue e human na rak ket!

Nous avons reçu d'un de nos abonnés M. E. N. une lettre sur la déformation du costume breton féminin, et que le défaut de place nous empêche d'insérer. Elle nous donne des aperçus très curieux sur la question et demande que nos paysannes ne paraisissent pas trop leurs charnants costumes, sans qu'on dit notre correspondant, l'esthétique en sera sacrifiée et l'art violé.

Faltziou ar Rouane

Ar pennou kurunet o deuz a-wechou faltziou ha n'int ket ordinal.

Roue Bro-Saoz, Edward VII, a blich d'ezan 'n em boueza ha poueza ar re all.

E pehini deuz e vaneriu, e zo eur basuk, ha pa 'n em gav unan bennag da weled ar Roue, e ve pouezet pa errou ha pa ia kuit. « An nep an em boueza aliez, mad tre en em anvez, hag an nep en em anvez mad eo ead d'ezan gwellaat e stad », a lavar ar roue. Pa ia an dud pedet e-kuit, kazi bepred o deve pouezet, hag an dra-ze a brou eo mad meuz toul ar roue.

Ar Rouanez Aleksandra, a zo ganti eur voaz fentus.

Na blich d'ez'i nemed ar mouni skler. A-benn ma lak eur pe zo ar, archant, pegoucoren heial'h, ve red d'ar vatez a ve o heuil anezi pura mad ar pe, beteg ma ia lugernus. Pa ia da breza eun dra bennag, na gerner ket ar restol deuz he archant, nemed ha puret e vez ar mouni d'ez'i arak.

Roue Portugal na 'veo biken diou wech diou en hevelep gweren.

A-bon m'en deve evel en eur weren ma ve eno eul lakez gant eur weren all da rei d'e vrazente. Na rinso ket ken neubeud fonz eur wernad.

Impalaer ar Russi, Nikolaz II, na fell d'ezan kousket nemed e linselliou lian batist fin meurbed, great ispijal evitan.

Ar Croez da Franz n'euz ket pell, an Ao. Croez da lakez noza evitan eur gwele flour ha kær e kastell Compiègne. Mez ven e oa bet e-bon: a-vech ha pa oa errou er gamp, an Tsar a lavaraz d'e vevel dizober ar gwele evid chench al linselliou, ha lakaat varnezan e re e hunan.

Gwillerm II, impalaer All-gaz, an neuz kement a faltziou e-giz-ze, ma vije red eul leor evid hennvel anezh holl.

Var ar Marc'hallac'h

Marc'had Keraez

10 liur 5 ar c'hant gwiziz — 7 liur ar c'hant kerc'h — 20 real ar c'hant heiz — 7 liur ar c'hant gwiziz-du — 7 liur ar c'hant brenn — 14 real ar c'hant pateaz — 35 liur ar millier foenn — 17 liur ar millier blouz — 5 real med 2 al liur amann sall — 4 real an dousen viou — 1 skoead ar c'houlbad ier — 5 real ar c'hant avalou — 5 skoead ar varikennad jistr — 6 real ar c'honif — 16 real ar c'had — 7 real ar glujer.

Marc'had Pontekroaz

10 liur ar c'hant gwiziz — 3 skoead ar c'hant segal-gwiziz — 8 liur 5 ar segal — 7 liur med 5 an heiz — 2 skoead 10 an ed-du — 7 liur ar c'herc'h.

Marc'had Lezardre

Ar saout mad deuz 60 skoead da 10 skoead ha 100 — An anouared, deuz 40 skoead da 3 skoead ha 50 — Ar moc'h lard, 7 gwennek — 7 gwennek hanter, al liur — an denved, deuz a 9 skoead da 8 pe ar penn-danvad.

Marc'had Kastell-Paol

11 liur nemed 5 ar c'hant gwiziz — 7 liur 5 ar c'herc'h — 7 liur 5 an ed-du — 3 skoead nemed 5 ar segal-gwiziz — 7 liur an heiz — 3 skoead an ougnoun —

16 real an avalou-dour — 6 skoead an articho — 18 gwennek an dousen kaol-flour.

Marc'had Montroulez

10 liur 7 ar gwiziz — 2 skoead 10 an heiz — 2 skoead 5 an ed-du — 2 skoead 10 ar c'herc'h — 10 real ar c'hant pateaz.

Ce numéro contient un supplément; l'horaire des trains. Le réclamer avec le journal.

KELEIER Kerne

Etat-civil du 3 au 16 novembre

Naissances. — Louis-François-Hubert Solt, Joseph Monfort, Marie Bosson, Jean Trémeur, Yves-Marie Hervé, Henri Huguy.

Mariages. — Néant.

Décès. — Alexandre Dônés, 61 ans, journalier; Pierre Le Poll, 34 ans, menuisier; Marianne Coullier, 74 ans, ménagère; Marie-Louise Le Guern, 48 ans, blanchisseuse; Jean Foucat, 74 ans, propriétaire; Louise Puailland, 73 ans, ménagère; Yves-Louis Conan, 66 ans, ancien gendarme; Marie-Jeanne Laurent, 65 ans, ménagère; Joseph-Marie Bléjean, 14 mois et 21 jours; Anne-Marie Riou, 18 jours.

Le manque d'eau en ville. — Dans l'un de nos premiers numéros nous avons parlé de la question de l'eau et de l'éclairage; et nous disions avoir confiance en la municipalité pour résoudre au plus vite ces importantes questions. Toutefois nous signalons certaines améliorations faciles à exécuter, en attendant le résultat des études faites ou entreprises, depuis déjà longtemps, dans le but de pourvoir la ville d'eau potable. Or nous ne sachons pas que depuis cette époque le moindre effort ait été tenté, et nos prévisions au sujet du manque absolu d'eau à certains moments, se réalisent.

Nous sommes au courant de Novembre, c'est-à-dire presque en hiver, et bien, malgré cela il n'y a pas d'eau! Il y en a si peu qu'il devient de jour en jour de plus en plus difficile de s'en procurer pour les besoins des ménages. Et nous dirait-on qu'il n'y a rien à faire pour remédier à ce triste état de choses!

Avec quelle terreur n'envisage-t-on pas les conséquences que pourrait avoir un incendie, si le malheur voulait qu'il s'en déclarât?

Nous croyons que la municipalité de Carhaix tiendra à honneur de faire au plus vite le nécessaire pour remédier à cet état de choses. Et si les pompes des puits ne peuvent plus fonctionner, qu'on nous découvre les puits et qu'on supprime les pompes! Nous sommes bien certains que la population trouverait avantage au changement et l'approuverait de grand cœur.

J. S.

Revendication populaire. — Nous avons reçu d'un groupe d'ouvriers carhaixiens une lettre que nous regrettons de ne pouvoir insérer toute entière à cause de sa longueur. Nous en extrayons seulement les passages suivants:

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez permettre à des jeunes gens de la basse société carhaixienne de venir vous importuner, mais nous ne pouvons tolérer que les bourgeois se permettent à tout bout de champ de calomnier les gens du peuple, comme l'ont fait deux pères de famille, dans une lettre publiée dans le numéro du 5 novembre.

Nous tenons donc à faire remarquer que les distractions de la rue, qu'ils jugent suffisantes pour leurs bonnes, sont libres aussi pour leurs demoiselles qui ne s'en privent pas l'occasion; que les droits du peuple et des bourgeois sont égaux à la Mairie, qu'en outre le Bal par souscription était donné par la Musique Indépendante dans laquelle se trouve bien des jeunes gens du peuple.

Leur question: Est-ce la place des bonnes au Bal, nous leur répondrons qu'elles y avaient souscrit en grand nombre uniquement pour venir en aide à la Musique.

Qu'ils sachent aussi, ces braves bourgeois, que leurs mères ont porté, elles aussi, la cotte, et que souvent leurs charmes demoiselles qui ont la chance de s'être vu ramasser des écus, sont parfois filles d'artistes....

Veuillez agréer nos remerciements pour la défense que vous avez prise pour nous dans votre journal.

Des gars de la basse classe.

Nous informons nos amis de la basse classe que « Ar Bobl » portera bien mal son nom s'il ne prenait, lorsqu'il y a motif, la défense du peuple honnête et travailleur.

Nous autres, les régionalistes, nous ne sommes pas des gens de politique; nous essayons de nous tenir au dessus de ces tristes contingences, en tâchant d'apporter notre humble assistance à ceux qui veulent le bonheur de notre pays de Bretagne (puisque le cœur humain ne peut être assez vaste pour aspirer ni pour travailler au bien du «Globe» ni même de l'Europe).

Nous nous spécialisons dans une sphère qui peut sembler étroite aux grands esprits des petits prud'hommes, mais qui, mieux connue et mieux comprise, est une façon comme une autre — la plus franche et désintéressée — de travailler au développement du progrès général.

Certes, la mer n'est faite que de gouttes d'eau, et le Régionalisme n'est qu'une des formes de cet idéal suivant lequel les hommes rêvent d'établir leurs gouvernements.

Mais il a cet avantage sur les autres, c'est qu'il se base sur quelque chose d'existant et de constant, la Race et le Langage. Nous développerons d'ailleurs cette façon de voir dans des articles ultérieurs et nous souhaitons, pour notre part, la contradiction.

Nos colonnes resteront ouvertes, même à nos contradicteurs.

F. J.

La Rosière de chez nous. — En vertu d'un testament d'un vieil enfant de notre ville, M. Gaspard Mauviel, datant du 1er juin 1814, et que nous publierons en son temps, la ville de Carhaix nomme chaque année une rosière.

Selon les vœux du testateur la commission composée des notables de la ville sous la présidence de M. le Maire s'est, cette année, réunie mardi matin, et son choix s'est arrêté sur Mademoiselle Sophie Le Boul'h.

Nous devons ajouter que ce choix a reçu dès qu'il a été connu l'approbation unanime de toute la population; et nous nous empressons d'offrir à l'élue nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux et souhaits de bonheur. Elle sera couronnée le 6 janvier.

Pardon Saint-Tremeur. — Disul diveo eo bet great pardon sant Tremeur. An ofern-bred a zo bet kanet da zek-heur gant Aotrou Person Speyet, an abbede Le Lec, kure Sant-Hervin ha Maguet, k

An dud-lagz zo bet kaset raktal d'an Institut Pasteur, e Paris.

EROU-VIHAN

An fan. — An fan a zo bet kroget en eur c'hardi da Intanvez Calvez, doc'h bourk Ergad.

Devet eo bet holl. Ne ouezer ket c'hoaz penos eo bet kroget. Doc'h ar c'hardi eo bet kroget en eun ti d'An Oac'h, meour.

Ar c'hollou a la da seiz kant liur, hep asurans.

PLOUQUERNEVEL

Laëronsi. — E-keid ha ma oa et Franco Ar Bouedec, deuz Korvelanto, da varc'had Rostrenn, laeron a zo antreot en e di hag o deuz tapet deuz eur pres eur som a eiz-ugent skod. Ar mevel kenneubed na oa ket en ti, et e oa d'ar park.

KASTELLIN

Les pompiers. — Dimanche à onze heures, sur le Champ-de-Bataille, a eu lieu la cérémonie de la remise de médailles d'honneur au capitaine Le Faou et au sapeur Le Borgne, de la compagnie des pompiers de la ville, sous le commandement du lieutenant Sulgarn.

M. Halléguen, maire, a donné connaissance des pompiers nommés à l'honneur et des gradés nommés à l'activité, puis a adressé quelques mots de sympathie et d'encouragement à l'adresse de la compagnie et de son dévoué commandant.

Un nombreux public assistait à cette cérémonie.

HUELGOAT

Vol. — Depuis quelques temps, Claude Person, cultivateur au Vieux-Tronc, en Huelgoat, s'apercevait qu'on lui volait de l'avoine dans le grenier de son écurie. Or, dans la nuit du 9 au 10 courant il fut réveillé. Person se leva aussitôt et aperçut en dehors, près de la porte de son écurie, un sac rempli d'avoine. Croquant ce qu'il voulait et à l'intérieur, il fit prévenir ses voisins et l'on fit des recherches qui restèrent sans résultat, le voleur avait pris la fuite. Person estime le vol commis à son préjudice 200 kilos d'avoine environ, d'une valeur de 38 francs. Une enquête est ouverte.

KEMPER

Suicide. — M. Le Gac Fernand-Joseph, âgé de 45 ans, ancien greffier du Tribunal de Commerce de Morlaix, tout dernièrement encore exerçant les fonctions de commissaire-priseur à Quimper, s'est suicidé vendredi soir, vers 4 heures, en se tirant un coup de revolver dans l'oreille droite.

GOURIN

Nouvelles Fêtes. — M. le maire de Gourin a décidé de créer quatre nouvelles foires par an. Elles auront lieu le 3^e lundi de janvier, le 3^e lundi de mars, le 1^{er} lundi de juillet et le 3^e lundi de novembre. La première de ces nouvelles foires a eu lieu le lundi 15 novembre courant. Cette décision municipale est approuvée de tous.

Leon

MONTRoulez

Précieuse découverte. — Les héritiers de Mademoiselle Lozach, récemment décédée rue Saint-Melaine, viennent de trouver parmi les papiers de cette demoiselle, une Théorie militaire, ayant appartenu à La Tour d'Auvergne, alors capitaine au régiment d'Artois, et un Traité de l'Art militaire, de Frédéric de Prusse, ces deux livres annotés de la main même du héros.

Etat-Civil du 10 au 17 Novembre — NAISSANCES. — François-Marie Blaise, fils de Jean et de Pauline Le Gall. — Yvonne Péron, fille de François et de Philomène Dronlou. — Henri Salaün, fils de François et de Anne Tanguy. — Mathilde Hamon, fille de Pierre et de Marie Blanchard.

Décès. — Pierre Gogé, époux de Marie Lavalou, 39 ans. — Marie Eléouët, épouse de Joseph Le

Porh, 48 ans. — Jeanne Fagot, 37 ans. — Entant sans vie. — Pierre Moysan, veuf de Marie Jégaden, 68 ans. — Ldonie Martin, 7 ans.

MARIAGE. — Guy Dutartre, cordier, et Marguerite Cavarec, domestique.

Réunion du conseil municipal le vendredi 18 Novembre à 8 heures du soir. — Ordre du jour. — Listes électorales; Révision en 1905. — Nomination d'une commission des contributions directes. — Propositions pour la nomination des Répartiteurs en 1905. — Projet d'établissement d'établissement d'une gare au Champ de Bataille. — Demande de remboursement d'une somme de 1701 fr. 70 formée par M. Hamonou. — Hospices; Approbation des plans et devis relatifs à divers travaux. — Affaire Vichot contre la ville rue Longue. — Révision du cahier des charges des travaux d'entretien. — Cession de terrain par la ville. — Rampe St-Nicolas à Mlle Madoec. — Projet d'enlèvement d'arbres de la Place Thiers et de la place Cornic. — Ecole primaire supérieure. — Vote d'indemnités de résidence aux professeurs. — Collège de jeunes filles. — Budget additionnel de 1904. — Egoût de la rue Gambette. — Réception définitive des travaux. — Octrois; Abonnements des marchands de bois et des brasseurs. — Volerie; Vote d'un crédit supplémentaire de 500 fr. pour l'augmentation du salaire des ouvriers pendant le 2^e semestre. — Demande de subvention pour l'érection d'un monument à M. Valdeck-Rousseau à Paris. — Fournure économique; Renouvellement du marché relatif aux fournitures. — Caisse d'épargne; Nomination d'un directeur en remplacement de M. Ropars. — Bureau de bienfaisance; Nomination d'un directeur en remplacement de M. Ropars. — Ecoles maternelles; Renouvellement de la police d'assurance sur étoffe mercerie etc., dans un local à la mairie. — Demande de secours création d'un 6^e emploi d'adjoint à l'école du Poan-Ben. — Musée; Dons de M. le Baron Alphonse de Rothschild et Paul Le Roi. — Musée; Don de Mme A. Ropars. — Projet de dénomination des diverses rues conduisant à Kernegou. — Projet de l'éclairage au gaz de l'abattoir. — Projet de suppression d'une rangée d'arbres à l'école de Saint-Melaine. — Demande d'augmentation de salaire faite par les balayeurs et balayeuses de la ville. — Demande de secours faite par la Vve Ligustin ancienne balayeuse. — Demande d'augmentation de traitement formée par le sieur Fouquat garçon de salles. — Vœux divers. — Communications diverses.

BREST

Les pompiers. — Dimanche matin, des pompiers de la compagnie de Brest, coiffés du casque, ont parcouru la ville en manifestant contre leurs officiers, et en arborant des bannières.

KASTELL-PAOL

Nécrologie. — M. Paul Moal, conseiller d'arrondissement, est décédé à l'âge de 78 ans. Il représentait le canton depuis de longues années.

LOKRONAN-LEON

Eur mab d'ar general Kouropatkin. — An drizek dioc'h ar miz-ma, ar jandarmed a velaz var ar c'hae'gar Sant-Renan (Lokronan), eun den hag a zebianto beza trelatet. Tostast a rachont outan, hag hema a lavaraz d'ezo e loa mab d'ar general Kouropatkin, hag e loa martolod er skouadren rusian.

Ar paour keaz den-ma a loa unan achepet dioc'h eun ti tud-sod, tost da Bariz. Bet eo aretet dioc'h-tu, ha kaset da Vrest.

LANDIVICHO

Contributions indirectes. — M. Tréhen, receveur à Landivisiau, est élevé, sur place, à la 1^{re} classe de son grade.

TREMAOUEZAN

An train dratlet. — Disul da noz, en eur dremenn var ar plak-troel, en gar Tremaouezan, gazek-du an train 48 a zo diraillet, hag en em blantet ar roujou outi daou droat en-douar. N'euz kot bet a wall zavroudu, na nemeur a zomach. Evelato, ar beajou-

rien a loa bet red d'ezo mond var o zreld bete Lannderne.

DAOULAZ

Its Sant-Urban devet gant an tan-gwall. — Disadorn da noz, paizanted o vond d'ar gear dioc'h bourk Sant-Urban, o kreiz-tro Daoulaz ha Dirinon, a velaz, en eur dremenn dirag an iliz, sklerijen o diabarz. Kredi a rachont e oa ar c'hloc'h her pe unan bennag all o serri an norioug, hag e iachont gant o hent. Mez var dro hanter-noz, eul labourerdouar a velaz ar flammoug, hag a redaz da zihun an dud. En eur momet, an holl a oa var an dachen, mez allaz, kaer o devoa, ne c'hellont ober netra ebet d'an tan. Ar flammoug a zave uhel ebaz an ear, hag a sklerijenne ar bourk evel e kreiz an deiz.

Evid mond en diabarz an iliz, eun nebeud tud kourajus a dorraz ar gver var eur prenestr, hag evelse e iachont da dapat an ornanchou hag an traou prius, hag e sovetehont anezo.

A boan ma oant er meaz c-hunan, ma kleoc'h eur strak spontus meur-bed; an doen a oa o koueza, ha ganthi an treustou hag ar postou holl; ar vered o a golet-gant atral, mein, ha ludu. Na chome mui oc'h an iliz nemed ar morgeri hag an tour. En diabarz, an traou a oa losket tud, nemed eur Sant, a oa chomet dre vuzurd var e jijen.

Eun anket a zo bet great hag eo bet kavet penos laeron a oa eat en iliz, da zigerr ha da laërez ar c'hefioug. Pen-nou-goulou kour a oa gant, ha pa iachont kuit, e tolchont anezo, hag ar iachont deuz lakeet an tan. E meur var roudu an dorfetourien, ha prestik e vo lakeet marfad ar graban var o chouk. Ugent mil skodet koll a ra ar barrez viban-ze. Eun darvoud gwall drist eo hennez evith hag evit ar person, oajet a zek vloaz ha triugent.

Treger

GWENGAMP

Stucls. — Notre compatriote Louis Le Gun, frère du sympathique M. Le Cun, pharmacien à Guingamp, vient de réussir brillamment au grand théâtre d'Alger, où il effectuait ses débuts comme baryton de grand opéra.

LANNREGER

Armez et Le Troadec sacrifient les pêcheurs. — Blocards avant tout, MM. Armez et Le Troadec ne songent qu'à soutenir le gouvernement. Il est à remarquer d'ailleurs qu'ils sont toujours ministériels, que le Chef de cabinet soit Méline, Bourgeois, Valdeck-Rousseau ou Combes. Le successeur de celui-ci peut d'avance compter sur eux.

Voyez leurs votes dans cette convention franco-anglaise qui va semer la ruine sur nos côtes au profit de l'Angleterre. Le ministre Delcassé demande à la Chambre d'approuver la Convention. MM. Armez et Le Troadec représentent tous deux des circonscriptions maritimes. Rien n'y fait. Le ministre veut un vote favorable: MM. Armez et Le Troadec le lui accordent.

MM. Armez et Le Troadec sont peut-être convaincus eux-mêmes des conséquences désastreuses de la convention. Mais le ministère avant tout. Il ne faut pas lui déplaire. Nos populations côtières apprendront avec stupeur l'attitude de ces deux députés.

BENACH

Agresion contre un garde. — M. Cochin, garde particulier assermenté, au service du prince Ferdinand de Faucigny-Lucinge, faisait ces jours derniers sa tournée en forêt de Coat-an-Noz, au lieu appelé Le Cap, lorsqu'il vit un nommé Robin, en train de relever des collets de chevreuils. Le garde voulut déclarer procès-verbal au délinquant, mais ce dernier se précipita sur le garde et lui laboura la figure à coups de poing, il l'aurait peut-être assommé si le garde, doué lui-même d'une force très grande, n'était parvenu à le maîtriser en lui mordant la main.

On ne peut assez féliciter Cochin de son énergique défense et de cette prise d'un braconnier dangereux,

LANNUON

Konhour tennadek. — Patronaj Sant-Ian-Vadezour, an dud iaouank-man a zo bet klasset en eil loden: 1, Arthur Jézéquel; 2, Hippolyte Bonniec; 3, Paul Foréster; 4, Jean Mellard; 5, François Bonniec.

PLOUIGNEO

Conférence agricole. — M. Le Loupp, professeur d'agriculture de l'arrondissement de Morlaix, fera une conférence agricole à Plouigneau, le dimanche 20 novembre, à trois heures de l'après-midi.

Gwened

AN ORIENT

La mort de M. Talvas. — On sait que M. le Maire Talvas, de Lorient, fut trouvé baignant dans son sang, d'un coup de revolver qu'il s'était tiré dans la bouche.

M. Brefly, conseiller municipal, avait fait immédiatement appeler M. Dizot, professeur au lycée et conseiller municipal, voisin du maire. Celui-ci, à son tour, dépêcha une estafette à M. Nail, premier adjoint. C'est donc ce dernier qui prit connaissance d'un écrit au crayon placé sur une table, et désigné par le lorgnon de M. Talvas, qui paraissait avoir été posé dessus à dessein. Cet écrit vient d'être rendu public, et voici sa copie textuelle:

Avant de mourir, j'affirme sur l'honneur ne connaître les officiers qui ont été cités ou qui seront cités par les journaux. Je crois me rappeler avoir transcrit moi-même la note relative au général de Courson et à deux ou trois autres de Vannes, qui m'avait été fournie. Je sais que des fiches ont été faites et expédiées, elles ne sont pas de moi. N'importe, ces fiches sont à mon compte. Dans ces conditions, et ne pouvant résister davantage à tout ce qui m'arrive, je vais partir. J'ai dû faire du chagrin à mon fils, ma femme s'en fera. Je leur demande pardon. Pardon et adieu à tous.

J. TALVAS.

Le jour des obsèques du dit citoyen-maire, le cimetière de Carnel a été le spectacle de scènes regrettables.

Des gens, vus beaucoup plus pour un spectacle que pour rendre hommage, ont brisé des croix, marbres et monuments funèbres appartenant aux familles.

On annonce à ce sujet une action collective, qui va être intentée à la ville par les familles intéressées, la police n'ayant rien fait pour faire respecter ce champ du repos.

Le futur maire. — Le bruit court dans les milieux officiels, que M. Guyesse, député de Lorient, serait candidat au fauteuil municipal, devenu vacant par suite de la mort de M. Talvas, dont nous avons raconté le suicide.

KAUDAN

Pont er Bolom. — Er suhan baset e ma greoit en anse ar er pont e zou taul edreist er Blaneoh, etre Kaudan ha Kervignag, an tachad hanuet Er Bolom. Un trohad doar hag e bouize 320.850 kilo, e zou bet lakeit arnehou ag ur pen d'er pen aral, ha deustou d'en auel e oe en deteu se, nen des greoit van erbet aneou. Goude e ma lammet en doar, e hes greoit de zeu gar karget heb unan a 6.000 kilo, tremen ziar nehou hag atau en des harzet.

Bremen eta Kervignagis ha Kaudanis e hellou mont d'hum huetel hemb bag erbet! Kalz a dud e la pep sul de huetel Pont er Bolom; mes mar de kaer en tam labour se, en ti aral d'er Pont e hueler eue un dra kurius. El etal rah er ponteu sauet, e zou tavarnieu etal pont Er Bolom, hag unan ag en tavarnieu se e hrer Tavarn er Vretoned anehi; merchet e en dra se e brehoneg ar en ti. Kement se e soueh bras ol en dud e dremen dre inou, rak chetu er hetan tavarn e hueler en hur hornad bro hag e zou merchet brehoneg anehi. Gozik rah en dud e dremen en hent pras e la en ti avelit goulou get en d'arnourneou petra e sinifil er peh e zou merchet ar he zi, hag ar un dro ind e iv un tasad chistr!

Inour d'er re e zalh en davarn se bout bet lakeit eise hun langaj kaer ar ou zi. Mad e vehe ma helliche ol en tavarnieu a ziar er mez er skuir mat reit d'he dre Tavarn er Vretoned.

LES BRETONS ÉMIGRÉS

(De notre correspondant de Paris)

SAINT-DENIS

Je reviens de Saint-Denis, et je vous prie d'y envoyer 100 Ar Bobl au lieu de 50.

Je me suis informé des Bretons. Ils sont très malheureux, et travaillent de longues heures pour trois francs par jour. Le clergé se contente de faire un traitement bretonne à l'occasion des fêtes de Pâques. Or, pour améliorer le sort de nos compatriotes, il faudrait les grouper; et malheureusement la municipalité ne peut pas prendre cette initiative. Eux-mêmes, pauvres travailleurs ne comprennent pas toujours que leur intérêt serait de se syndiquer en une vaste Association bretonne et sociale. La Fédération des Etudiants Bretons de Paris se propose d'organiser des conférences à ce sujet, aux Bretons de Saint-Denis. Il serait à souhaiter que cela les pousse à se syndiquer entre eux contre l'exploitation non dissimulée des patrons, qui font travailler de préférence nos compatriotes à la fabrication de poisons comme l'aniline et le blanc de cruse, ce qui les mine rapidement. Beaucoup aussi, faute de soutien et de la moralisation qui découle du groupement, deviennent des épaves sociales. Ces derniers contribuent à faire retomber une mauvaise réputation sur toute la colonie bretonne, dont le quartier s'appelle le quartier des Zouloos.

Cependant, dans certaines, ruelles il y a des débits tenus par des restaurateurs d'origine bretonne; ces débits deviennent les lieux de réunion préférés de nos compatriotes, qui s'y assemblent pour danser le dimanche.

Les Bretons de Saint-Denis peuvent être assurés du concours le plus dévoué de notre journal.

La Chanson du Dimanche

AR BOBL-AR VRO

Nous avons trouvé lundi dans notre boîte aux lettres, la chanson suivante composée par un Carhaisien, chanson qui serait, non informé-t-on, déjà populaire en ville, quant au refrain du moins. Nous la publions in-extenso.

WAR DON: Petra zo neve en Ker-Is?

Petra zo neve en Keraez, Ma zo kemend a drouz e-maez, Ma klevomp-ni, ha trou var dro, Kozeal deuz Ar Bobl-Ar Vro!

REFRAIN (Diskan).

Ar Vro-Ar Bobl! Ar Bobl-Ar Vro! Gwella journal zo tro var dro, Ar Bobl-Ar Vro! Ar Vro-Ar Bobl! Hema n'e ket eur journal nobl!

Barz en Keraez zo traou neve Hag a gonter ané bemde, Partiet e'h e an traou goz, N'euz kin med traou neve fenoz.

Diffuket e'h e er gear-ma Brava journal zo dre ama, Hag a zifeno ar bevien Eneb da lorch ar voure'hijen.

Eneb d'ar re a oar gallek Vo komzet brema brezonek, Da bephin ar pez zo d'aon, Hag an treitourien c'hei d'an traou.

Ar Bobl-Ar Vro a vo en kear Lennet ganemp en peb kartier, Ar Vro-Ar Bobl a vevo hir Gant Ar Gwaziou ha gant Taldri! UN CARHAISIEN.

Nous remercions notre poète populaire de sa chanson, l'amitié de la classe «étudiant» étant pour notre modeste entreprise bretonne, le plus sûr garant du succès. N. D. L. R.

AVIS

Examen pour l'emploi de vérificateur adjoint des Poids et mesures.

Un examen pour l'emploi de vérificateur adjoint des Poids et mesures sera ouvert le lundi 20 mars 1905 au chef-lieu de chaque département.

Les demandes d'admission seront reçues au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes jusqu'au 6 février 1905. Nul n'est admis à concourir s'il ne justifie de sa qualité de Français et s'il n'a accompli sa 25^e année au moins et sa 36^e année au plus, au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.

Un exemplaire du programme des conditions d'admissibilité et des connaissances exigées, est déposé à la Sous-Préfecture, où toute personne peut en prendre communication.

Pour rire

Entre les deux

Dernièrement, à la gare de Rennes, deux étudiants, Lecoq et Renard, remarquèrent un paysan tout couvert de poussière qui montait dans un wagon; ils le suivirent et s'assirent à sa droite et à sa gauche; puis ils posèrent maintes questions au paysan, mais celui-ci ne répondait pas et prenait un air bête. Voyant que le villageois restait sourd à leurs questions, Lecoq dit:

— Mais réponds donc, paysan, es-tu àne ou bœuf?

— Et le madré paysan de répondre:

— Je ne sais, mais je crois que je suis entre les deux!

Têtes des étudiants.

Société « La Bretagne » Paris

Cours de langue bretonne

Pour faciliter l'étude de la langue bretonne aux personnes désireuses de l'apprendre ou de s'y perfectionner, un cours pratique (grammaire, lectures, exercices de conversation et de traduction) sera ouvert 40, rue du Cherche-Midi, le mardi 15 Novembre à 8 h. 1/2.

Ce cours aura lieu tous les mardis à la même heure, et sera professé par M. Tanguy Malmanche, docteur en Droit, écrivain breton distingué, ancien élève de l'École pratique des Hautes Etudes. Envoyer son adhésion à M. Le Dault, Librairie Bretonne, 6, rue du Val-de-Grâce, ou à M. Camenen, 40, rue du Cherche-Midi. Le prix de l'inscription pour la série des 25 leçons, sera de 10 francs, payable en un ou deux versements.

Maison de l'Ordre

Traiterait en ce moment avec producteurs-directs, pour l'achat de Pommes de terre et Oignons. Pour les offres, écrire à V^o C. Delavigne, C. Delavigne successeur, 17, rue Quincampoix, 17, à Paris, Halles Centrales.

Beurres Crûs et Volailles

Sont demandés par Maison sérieuse, à producteurs-directs. On traiterait pour la saison d'hiver. Ecrire à V^o C. Delavigne, C. Delavigne successeur, 17, rue Quincampoix à Paris, Halles Centrales.

Pianos -- Musique -- Instruments

A. DAVID

16, rue du Parc et 1, rue St-François

QUIMPER

Succursale à Morlaix, 10, Place Thiers

Grand choix de pianos, instruments et musique pour tous les instruments, accord, réparations, échanges, location, aux meilleures conditions.

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 9

JANE DE LESMEUR Grand Roman inédit Par Yves SÉBILLOT

L'un d'eux souleva alors une trappe et M. de Villefort, plaçant sa chandelle dans une lanterne, alla verrouiller la porte extérieure, puis revint éclairer ses complices qui avaient déjà descendu quelques marches de l'escalier emportant Yves de Kergoat. Ils descendirent encore, et dès qu'ils furent assez bas, l'Homme à la cicatrice referma sur lui la trappe, fit jouer une serrure, et suivit ses amis, dont il éclairait les mouvements.

L'escalier s'enfonçait sous leurs pieds pendant une dizaine de mètres. Quand ils furent arrivés au bas, Yves vit qu'on lui faisait traverser un long couloir, et sans tenter de résister, il se laissa porter, préférant mourir au grand jour que dans cet affreux chemin sous terre où on l'eût peut-être abandonné s'il avait tenté de se dégager avec ses bras qu'il avait libres.

Le cortège marcha ainsi pendant près d'un quart d'heure, et c'était quelque chose de terrifiant que de voir ces quatre gredins portant un homme ligotté, dans ce souterrain silencieux qu'éclairait seule la lueur pâle d'une lanterne... A un tournant, la route devint plus basse, et le sol était couvert de flaques d'eau.

— Nous sommes au dessous des fossés de Rennes, dit l'Homme aux Sifflets. Quelques minutes après, le cortège arriva au bas d'un escalier. M. de Villefort passa devant, arrivé au haut, il posa sa lanterne par terre de façon à ce qu'elle éclairât la marche des autres, puis il se mit à dégager l'ouverture du souterrain qui était bouchée par des fagots. Il en arracha deux qu'il posa près de la lanterne; il en restait encore deux autres l'Homme à la cicatrice souleva doucement l'un des deux, et passa sa tête au dehors. Quand il se fut assuré que tout était désert aux alentours, il rejeta les fagots à droite et à gauche et sortit du souterrain.

Ses compagnons portant toujours Yves de Kergoat, sortirent derrière lui. Il souffla la lanterne, la posa sur la dernière marche, remit en place les fagots les recouvrit de terre et de feuilles mortes, de façon à ce que l'entrée ne fût pas remarquable. Le souterrain aboutissait au sud-ouest de Rennes dans une sorte de talle. Le cortège ne tarda pas à en sortir et se mit en route, passant à travers les champs, à travers les landes, suivant des sentiers, sous la blanche clarté de la lune, dans la direction de Noyal-sur-Solche.

A moitié chemin, c'est à dire à environ trois quarts de lieue de la ville, ils arrivèrent devant une petite rivière large d'environ deux mètres à cet endroit. Deux des agents de la Régente la sautèrent, puis les deux qui restaient, l'Homme aux Sifflets et un autre, empoignèrent Yves l'un par les bras l'autre par les pieds, et le lancèrent de l'autre côté de l'eau, espérant qu'il se blesserait en tombant, mais le choc fut amorti par une couche épaisse d'herbe, et Yves ne se fit pas grand mal. Pour se délasser, au lieu de le porter

ses quatre gardiens lui lièrent les bras et lui rendirent le libre exercice de ses jambes, de façon qu'il put marcher; la petite troupe se remit en route, le prisonnier au milieu; et vers les minuit, arriva non loin de Noyal, au manoir qu'ils avaient choisi comme lieu de supplice d'Yves de Kergoat.

Une cour entourée d'un muret donnait accès au bâtiment. Il se composait d'une tour en ruine, d'un corps de logis également ruiné et d'une autre tour, celle-ci en bon état, assez vaste et habitée par Owen Maen, le gardien anglais du manoir que l'Homme aux sifflets avait amené avec lui de Paris et qu'en arrivant il avait logé dans ce manoir, acheté par les agents de la Régente pour y tenir des réunions secrètes quand ils ne le pourraient pas dans Rennes même.

En entendant du bruit, l'Anglais qui demeurait dans la tour se leva, et armé d'une épée, vint voir qu'il pénétrait dans la cour.

L'Homme aux Sifflets le rassura par quelques mots prononcés en anglais. Les nouveaux arrivés pénétrèrent alors dans la tour. La première salle était vide, et avait dû servir de chenil, car d'espace en espace l'on voyait de solides anneaux de fer fixés dans le mur.

En les voyant, l'Homme aux Sifflets dit aux autres:

— Voilà des anneaux qui se trouvent à merveille, attachez l'assassin de Petit-Jacques en passant ses liens dans les anneaux, nouez les cordes solidement, qu'il ne puisse échapper quand la faim le fera se débattre.

Les autres firent comme ils l'ordonnait. Yves se laissa faire; il était trop fier pour demander à ses bourreaux la grâce d'être tué de suite d'un coup de poignard.

Quand il fut attaché, l'Homme aux Sifflets dit à l'Anglais:

— Voilà un assassin que nous avons condamné à mourir de faim, tu le garderas nuit et jour tant qu'il vivra, et tu l'enterreras dès qu'il sera mort. Nous resterons d'ailleurs ici jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier soupir.

L'Anglais répondit d'un signe de tête qu'il avait compris.

C'était un mercenaire venu un an auparavant en France. Dans une rencontre, l'Homme aux Sifflets terrassa et ne lui avait laissé la vie sauve qu'à condition qu'il le servirait pendant un an sans recevoir de gages et qu'il le suivrait partout.

Yves, solidement attaché à la muraille fut laissé dans la première salle en compagnie de l'Anglais, qui, relevant une chaise renversée dans un coin, s'assit près de la porte et, impassible, resta en sentinelle ainsi qu'il lui avait été ordonné.

Quant aux quatre bourreaux, ils montèrent à l'étage supérieur de la tour. Quelques chaises, une table, un petit buffet et un tas de paille en guise de lit formaient tout le mobilier de la résidence habituelle du gardien.

Tous quatre, en arrivant, après avoir vidé quelques bouteilles de cidre qui traînaient près du buffet, se partagèrent la paille et ne tardèrent pas à s'endormir.

Quant le jour se fut levé, ils se réveillèrent.

— J'ai fait un mauvais rêve, j'ai rêvé que le prisonnier s'échappait, dit l'Homme à la cicatrice.

— Moi qu'il mourait en criant, dit un autre.

— Et moi aussi, ajouta le troisième.

— Et moi de même, dit à son tour l'Homme aux Sifflets, décidément, il n'y a que vous, mon pauvre M. de Villefort

à avoir fait un vilain rêve.

— Je ne puis pas longtemps être prêts. — Je connais, dit l'un d'eux, à une demi-lieue d'ici, une auberge réputée pour son bon cidre. Je propose qu'aujourd'hui nous allions le goûter.

Bulletin Financier

Les tendances plus fermes qui s'étaient manifestées sur notre marché s'accroissent encore aujourd'hui, particulièrement sur le Rio et les valeurs cuprifères.

Notre 3 0/0 cote 98.30. La caisse achète 20,000 francs de rente au comptant.

L'Extérieure s'échange entre 88.15 et 88.30.

Le Turc, franchement orienté vers la hausse cote 87.35. Les Fonds Russes eux-mêmes sont favorablement influencés par la bonne tenue générale du marché.

Le 3 0/0 1890 s'inscrit à 94.50.

Les établissements de crédit sont soutenus avec la Société Générale à 630 et le Comptoir d'Escompte à 611.

Bonne tenue des grands chemins français : Lyon 1364, Nord 1780, Orléans 1470.

Les mines d'or sont calmes, mais fermes. Très bien tenue, la New-Kaffirs à 33.

Cette société est appelée à profiter, dès les premières années de son exploitation, des avantages que procurent maintenant aux mines transvaalaises l'augmentation de la main d'œuvre et les perfectionnements industriels récemment découverts.

Marché de Paris

CÉRÉALES

FARINE Douze Marques. 34.25

SEIGLE. 23.00

AVOINE. 15.95

COLZA. 44.75

ALCOOL. 45.00

BEURRES DE BRETAGNE. 2.70

POMMES DE TERRE de Bretagne. 10.00

VIANDES

Bœufs (vif) 0.94, (netto) 1.38; Vaches (vif), 0.92 (netto) 1.54

A LOUER au bourg communal de Carnoët (Côtes-du-Nord), une maison comprenant: rez-de-chaussée, étage et grenier, entourée d'un jardin, aspect très au midi.

Pour tous renseignements s'adresser à M^r JAFFRENOU, notaire, à Carnoët.

Grand Choix d'Armes

COUPELLERIE

Nouvelles MACHINES à COUDRE

AMÉRICAINES

DÉPOSITAIRE DES MARQUES

HOWE GRITZNER

GARANTIE SÉRIEUSE

Vente à terme - Réparations

MARIE AINÉ

PLACE EMILE-SOUSTRE

et

1, RUE PCNT-NOTRE-DAME, 1

MORLAIX

(Finistère)

AU SAINT-MAURICE

Teinturerie Parisienne

ROLLAND-LE BIHAN

13, Rue de Brest, 13

(Près la Poste). - MORLAIX

(FINISTÈRE)

Teintures en tous Genres

NETTOYAGE A SEC ET HYGIÉNIQUE

Peaux, Fourrures et autres

M^{me} V^o ROLLAND, informe sa nombreuse clientèle qu'elle fait le retour des colis franco par toutes les voies.

SCULPTURE EN TOUS STYLES

Meubles Bretons

KERAUTRET Jean

3, Rue Gambetta, 3

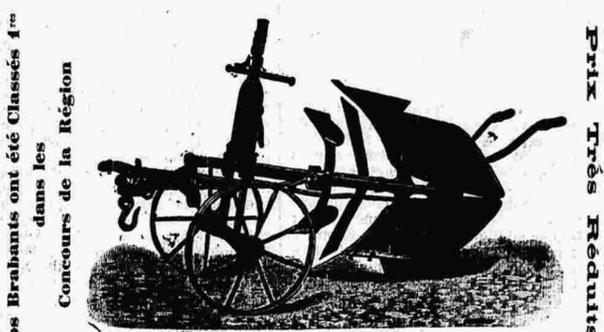
MORLAIX (FINISTÈRE)

Menuiserie - Ebénisterie

Fonderie & Ateliers BOULLÉ

Boulevard National, SAINT-BRIEUC

VALLÉE FRÈRES, INGÉNIEUR E. C. P. Suc^{rs}



BRABANTS des types :

BAJAC, FONDEUR, CANDELIER, AMIOT, etc.

Charrues Universelles dites " RUD SACK "

BISOCs, TRISOCs, etc.

LA PRÉVOYANTE

3, Rue d'Hauteville, PARIS

Société française de mutualité pure approuvée par décret du 8 mars 1898 après étude des statuts par le Conseil d'Etat.

Placée sous le contrôle direct de ses sociétaires et de l'Etat.

La Mutualité pure met l'aisance, l'assurance, la dotation des enfants, le retrait enfin à la portée de tous.

La Prévoyante est la seule société mutuelle qui tienne compte aux personnes âgées des risques de mort de leur âge et verse aux familles des décédés des sommes d'autant plus fortes que l'assuré était plus vieux.

Elle reçoit en assurance l'épargne depuis 5 fr. par mois, même des vieillards, même des malades. Elle la place en valeurs fixées par l'Etat à la Banque de France et la rend au bout de 12 ans grossie non seulement de l'intérêt composé, mais des bénéfices nécessaires de la mutualité.

Les sociétés de mutualité pure, grâce à leur fonctionnement mathématique et automatique, à la balance nécessaire des biens et des maux, des risques et des chances dans les groupes sociaux considérables, peuvent seules donner une sécurité absolue et le maximum de rendement avec le minimum de dépense.

La Mutualité libre, c'est l'avenir et le salut social.

Les notices et les statuts de La Prévoyante, ses bilans annuels extraits du Journal Officiel, seront envoyés gratuitement avec toutes les explications nécessaires à qui en fera la demande.

Soit au siège social, 3 rue d'Hauteville.

Soit à l'Inspection Générale de l'Ouest, place Nationale à Pontivy;

Soit à M. Coïc, à Carhaix.

La Machine à Coudre HURTU

(Exposition PARIS 1900)

Est en vente chez M. ROMPE, tailleur

CARHAIX (Finistère)

Vins et Spiritueux

EN GROS

Eugène OLIVIERO

Distillateur d'Eaux-de-Vie

de RHUYS et de CIDRE

PLACE DE LA MAIRIE

CARHAIX

TONNELLERIE

En tous Genres

FUTS ET BAQUETS

De tous Modèles

JEAN-MARIE SOLU

COIFFEUR

Rue des Carmes, CARHAIX

Veuve LE GUILLOU & Fils

Sur le Château

CARHAIX

Forge et Charronnage

DÉPÔT DES

MACHINES AGRICOLES MARÉCHAL

DE SAINT-BRIEUC

Instruments de Labour

Travaux de Bâtiments

MAÇONNERIE

Et Menuiserie

EN TOUS GENRES

LOUIS BANIEL

ENTREPRENEUR

Rue du Pavé

CARHAIX

MAGASINS D'HABILLEMENTS POUR HOMMES, JEUNES GENS

Et Enfants

AU PHARE - MORLAIX

MAISON DE CONFIANCE

Vendant à prix fixe et le meilleur Marché de toute la Région

GRANDE MISE EN VENTE DES ARTICLES D'HIVER

Immenses Assortiments

Vêtements complets, Pardessus, Pélerines. - Vêtements imperméables de tous genres. - Vestons cuir, Gilets cuir, Pantalons cuir. - Pelisses et Paletots fourrures. - Couvertures de Voyage.

Chemiserie, Chaussures, Chapellerie. - Rayon spécial de Vêtements de travail.

GRANDE CHEMISERIE PARISIENNE, MORLAIX

GRANDE EXPOSITION

Et mise en Vente d'un immense Assortiment de Fourrures pour Dames, Fillettes et Enfants

Demandez dans tous les Cafés

LE QUINQUINA

DU PETIT BLEU

Apéritif tonique et réconfortant de 1^{er} ordre

ayant obtenu

Médaille d'Argent, à Brest 1901

Médaille d'Or, Paris 1902

GRAND PRIX, LONDRES 1902

Membre du Jury, hors concours,

PARIS & VIENNE 1904

A. SOUVESTRE, négociant, MORLAIX

Carhaix, imp. LE GOAZIOU-JAFFRENOU.

Le Gérant, ETIENNE JACQ.



MESTR

An HOLL LOUZEIER da GREVAAT

LOUZOU EVIT AN DOKEN

Po seurt mam a diegez n'he deuz ket bet enkreuz en eur woled he bugel drouglivet ha zempl? Po seurt mam n'he deuz ket krenet en eur woled krenennou var gouzouk he bugel? Po seurt greg, en eur boket d'ho malik, na lavar ket: Gant ma savin anezan evad, ha gant ma ne vezo na tort na kam! Kalonou an holl mammou o deuz krenet en eur zonzal er poanlou niverus ha spontus a c'hoed o bugale.

A-vrema, bezot dizaou an mammou-ze! Eur remed dispar a zo bet kavet evid kas kuit o nechamant.

Red eo kaout Gwad pur ha divlam evid heza tac'h. An Ulimucine a ra Gwad.

Arabad eo kaout gwad fall pe gwad troot: an Ulimucine a renevez ar Gwad.

An Ulimucine Moreul a bare diouz ar bon-benn, spout ar geront; parez a ra droug-ar-rous, ar c'hreanno, ar polotennou, ar zompladurez, ar paz, ar c'hlenved-langiz: ar mard'had isouank dineret pere n'int ket gragez c'hoaz da c'huezek vloaz, a vezo hastet ar mare evito o henn amzer.

Kalz a louzeier a zo bet great brud d'ezo ovel « depuratif tonique » mez Ulimucine an apotiker Moreul eo ar gwella; bet en deuz ar prizlou kenta er Skollou Medisinerz hag Apotikerezh, ha bet en douz zoken eur rekompaz digant an Académie de Médecine.

E kemedd apotikerezh vad a zo en Breiz, o kaver an Ulimucine da breiz.

Ar gweita mard'had eo, touez an holl remejou!

Ar Utrad: 3 skood; an hanter-Utrad: 14 real; ar vuredad: 9 real.

Gwellt mad hag hen zo merket MOREUL var ar boutaillo.

Evid kaout kalz assambler skriva da:

Th. MOREUL, apotiker e Lannderne (Bro-Leon).

LEORDI AR GOAZIOU

1, Leurgear Emil Souvestr,

- MONTROULEZ -

Leoriou Skol. --- Leoriou Oferen

MALIOU HA MALIJENNOU

KURUNENNOU-BEZIOU

Paperou Livet

Imprimerie LE GOAZIOU-JAFFRENOU CARHAIX (Finistère)

Travaux de Ville -- Factures -- En-Têtes de Lettres -- Journaux Revues -- Labeurs -- Affiches -- Circulaires

BILLETS DE NAISSANCE — LETTRES DE MARIAGE — BILLETS DE DÉCÈS

Livrés DEUX HEURES après la Commande

Travail soigné & Livré de Suite